

## **Pollution environnementale et problèmes de dérives des traitements touchant des parcelles viticoles biologiques:**

### **Campagne d'analyses 2003/2004 — Résultats provisoires**

*Gabriela S. Wyss, FiBL, Ackerstrasse, 5070 Frick, et Kurt Seiler, Service du contrôles des denrées alimentaires des cantons AR, AI, GL et SH*

Le FiBL, conformément à la devise «les vins bio ne peuvent pas être plus “purs” que l’environnement dans lequel ils ont été produits», a conduit avec le Service du contrôle des denrées alimentaires des cantons AR, AI, GL et SH une nouvelle étude approfondie de la pollution environnementale ainsi que des problèmes de dérive directe et indirecte des traitements provenant de parcelles viticoles non biologiques du voisinage. En automne 2003, des échantillons de raisin ont été prélevés dans sept fermes viticoles, soit dans des parcelles directement menacées par la dérive des traitements, soit dans des parcelles particulièrement isolées. Les inspecteurs des denrées alimentaires ont en outre prélevé d’autres échantillons de raisin dans les vignobles dans les vins bio desquels divers taux de résidus de fongicides avaient été trouvés lors de la campagne d’analyses menée par les laboratoires cantonaux de Suisse orientale.

Ces nombreux échantillons ont été prélevés pour montrer les problèmes (a) de dérive directe (quantités de matières actives transportées hors des parcelles traitées pendant les traitements par des masses d’air en mouvement ), (b) de dérive indirecte (composants des matières actives rendus gazeux par évaporation, puis mis en suspension dans l’air et déplacés ailleurs), et (c) la pollution environnementale mesurable dans les parcelles bio particulièrement isolées. Ces analyses ont aussi pour objectif de déterminer des seuils de tolérance pour les résidus de pesticides admissibles dans les vins bio en cas de bonne pratique de vinification.

On sait maintenant que la dérive directe diminue exponentiellement en fonction de l’augmentation de la distance depuis la parcelle traitée. Les échantillons ont donc été prélevés sur la dernière rangée des parcelles voisines traitées, puis sur la première, la deuxième, la troisième, la quatrième et la cinquième ligne des parcelles bio, et même en leur milieu si ces parcelles étaient suffisamment grandes. Le laboratoire cantonal a analysé les échantillons de raisin pour les fongicides suivants, couramment utilisés en Suisse (nom commercial entre parenthèse): Cyprodinil/Fludioxonil (Switch), Fenhexamid (Teldor), Pyrimethanil (Scala), Metalaxyl-M (Ridomil Vino), Procymidone, Trifloxystrobin (Eclair), Azoxystrobin (Quadris/Amistar), Iprodion (Iprodion500), Vinclozolin, Chlorothalonil, Folpet et Captafol.

Nous disposons pour l’instant seulement de la mise en valeur des résultats des analyses effectuées par le FiBL. Toutes les teneurs en fongicides trouvées dans les raisins bio sont très basses, puisqu’elles se situent en moyenne entre «pas mesurable» (n.n) et moins de 0.01 mg/kg (au maximum 0.05 mg/kg). On n’a trouvé aucun résidu de pesticide mesurable dans les parcelles isolées, distantes de 100 mètres et davantage de toute autre parcelle de vigne (pollution environnementale). Par contre, dans les cas de dérive, on a souvent pu trouver du Cyprodinil dans les trois premières rangées des parcelles bio, mais toutefois en très faibles quantités. Pour les autres matières actives, les conséquences de la dérive directe n’étaient mesurables que sur la première rangée de la parcelle bio. Selon les matières actives et les conditions de traitement, la première rangée de la parcelle bio, distante en moyenne de 2.5 m de la dernière rangée de la

parcelle traitée, on a encore pu trouver entre 0 et 50 % de la quantité de produit phytosanitaire trouvée par unité de surface dans la parcelle traitée. Dans la deuxième rangée de la parcelle bio, distante d'env. 5 m de la parcelle voisine, une dérive de 5 % a pu être mesurée dans une des exploitations. Dans ce cas-là, il faut d'ailleurs parler de dérive indirecte, puisque les deux parcelles étaient séparées par une haie de ronces de 1.5 m de haut située à env. 5 m de la parcelle bio. Dans ce cas, de faibles quantités de fongicides ont aussi pu être mesurées sur toutes les rangées analysées. Par contre, dans un des cinq cas de dérive constatée, il faut même partir de l'idée que la première rangée de la parcelle bio a carrément été traitée à plein.

Puisque tous les résultats ne sont pas encore disponibles, les conséquences suivantes ne peuvent provisoirement concerner que les résultats actuellement disponibles:

- la moyenne de tous les résidus de fongicides mesurés sur des raisins bio se situe en dessous de 0.01 mg/kg: il s'agit de résidus qui seraient totalement éliminés du vin bio au cours de la vinification : pour les rouges, au moment de la séparation du marc, et, pour les blancs, au moment du pressage de la vendange;
- les parcelles biologiques isolées (distantes d'au moins 100 m) ne sont pas touchées par une pollution environnementale mesurable;
- si on respecte les règles de bonne pratique agricole (pulvérisateurs bien réglés et adaptés aux conditions de traitement, adaptation aux conditions météorologiques), les risques de dérive directe peuvent être maintenus à un niveau très faible;
- dans certaines conditions, les parcelles bio peuvent être touchées par des résidus de pesticides assez faibles causés par une dérive indirecte;
- la présence de Cyprodinil, une des matières actives de Switch, un produit de traitement fréquemment utilisé, peut être considérée comme ubiquitaire;
- pour pouvoir déterminer un seuil de tolérance pour les résidus de pesticides dans les vins bio, il faut attendre la mise en valeur des autres résultats d'analyses.